

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JANVIER 2022

**Présents** : MARCUS Martine, NICOLAS Christophe, DUVAL Alain, MALJEAN Claudy, MARCUS Hubert, VILLEMIN Thibaut

**Absent excusé** : HAZARD Guy

**Secrétaire de séance** : NICOLAS Christophe

Convocation : 18/01/2022

Affichage : 25/01/2022

- Encaissement chèque Groupama (Participation vérification extincteurs)
- Travaux de réparation du mur d'enceinte du cimetière de Varvinay
- Renouvellement contrat maintenance installation campanaire de Senonville + devis de réparation
- Adoption du cahier des charges pour l'étude des étangs et consultation bureaux d'études
- Projet délibération pour limiter le nombre de stères des affouages (25 stères par affouagiste)
- Questions diverses

### **N° 01-2022 : Encaissement chèque GROUPAMA**

Mme le Maire informe l'assemblée d'une participation financière de 42.60 € de Groupama pour la vérification des extincteurs.

Le Conseil Municipal, par 6 voix pour, autorise le Maire à encaisser le chèque correspondant.

### **N° 02-2022 : Renouvellement contrat de maintenance installation campanaire de Senonville**

Le Maire informe l'assemblée que le contrat de maintenance de l'installation campanaire de Senonville a pris fin le 31/12/2021 et présente une nouvelle offre de l'entreprise CHRETIEN de 3 années pour un montant annuel HT de 198 euros révisable chaque année selon les conditions mentionnées au contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 6 voix pour

- Approuve l'offre de l'entreprise CHRETIEN
- Autorise le Maire à signer le contrat d'entretien correspondant

### **N° 03-2022 : Etude préalable à la réhabilitation écologique des étangs et lancement consultation bureaux études**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 31-2021 par laquelle la commune s'est positionnée pour le financement d'une étude biologique et fonctionnelle des étangs récemment acquis par la commune avec le concours technique et financier de l'AERM.

Le cahier des charges se rapportant à cette étude, élaboré par le PNRL, est présenté au conseil municipal pour validation.

Après avoir pris connaissance du contenu du cahier des charges et en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 voix pour,

- Valide le cahier des charges tel qu'il est établi

- Charge le maire de lancer une consultation pour le recrutement d'un bureau d'étude
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rattachant aux décisions susvisées.

#### **N° 04-2022 : Travaux église Senonville – Pose grillage sous toit et ouvertures clocher**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que les pigeons perchés aux ouvertures sous toit et aux ouvertures du clocher de l'église génèrent des déjections sur certains monuments funéraires du cimetière.

Afin de pallier au problème, il convient de mettre en place un grillage devant ces ouvertures.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 6 voix pour de réaliser les travaux et en confie la réalisation à l'entreprise CHRETIEN selon l'offre présentée pour un montant HT de 4 014 euros.

#### **N° 05-2022 : Travaux sur l'installation campanaire de l'église de Senonville**

La visite annuelle de maintenance de l'installation campanaire de l'église de Senonville a mis en évidence une défectuosité des brides de fixation d'une cloche.

Le Conseil Municipal, par 6 voix pour, décide le remplacement des matériaux défectueux et confie les travaux à l'entreprise CHRETIEN selon l'offre présentée pour un montant HT de 1 567 €

#### **N° 06-2022 : Destination des coupes de bois 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, conformément à l'aménagement de la forêt communale, demande l'inscription à l'état d'assiette de la coupe non réglée suivante : parcelle 16u

Le conseil municipal, par 6 voix pour décide, conformément à l'aménagement de la forêt communale, la mise en vente de la coupe suivante : parcelle n° 16u

Selon la destination suivante :

Vente en bloc et sur pied.

#### **N° 07-2022 : Affouages – Nombre de stères délivrés**

Dans le cadre de la délivrance des affouages pour les exercices futurs, M. MARCUS Hubert propose au conseil municipal de limiter le nombre de stères à délivrer aux affouagistes afin de pérenniser l'affouage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 6 voix pour décide :

- de limiter à 20 stères de bois la part d'affouage à compter de l'hiver 2022/2023 au prix de 6.50 euros le stère (tarif inchangé)
- de fixer le prix du stère supplémentaire (au-delà de 20 stères) à 22 euros le stère.
- Charge le maire d'appliquer les décisions susvisées.

#### **Réparation du mur d'enceinte du cimetière de Varvinay**

Le Maire fait part à l'assemblée de l'état vétuste du mur d'enceinte du cimetière de Varvinay (pierres à remplacer, rejointement, tablettes à réparer...) sur une surface d'environ 280 m2. Un devis de réparation est présenté. Le Conseil Municipal souhaite consulter d'autres entreprises avant d'en délibérer.

### **Visite des églises des 3 villages**

Conformément à la délibération n° 23-2021 concernant la réhabilitation de l'église de Savonnières, le conseil municipal fixe au samedi 5 mars 2022 la visite pour les habitants des 3 églises de la commune, le rendez-vous est prévu à 10 heures devant l'église de Senonville.

Après la visite, une réunion de concertation est prévue à l'église de Varvinay pour mener une réflexion sur le projet de rénovation, sur l'entretien des 3 églises et aussi sur les autres travaux à réaliser au sein des 3 villages.

N° 01-2022 : Encaissement chèque GROUPAMA

N° 02-2022 : Renouvellement contrat de maintenance installation campanaire de Senonville

N° 03-2022 : Etude préalable à la réhabilitation écologique des étangs et lancement consultation bureaux études

N° 04-2022 : Travaux église Senonville – Pose grillage sous toit et ouvertures clocher

N° 05-2022 : Travaux sur l'installation campanaire de l'église de Senonville

N° 06-2022 : Destination des coupes de bois 2022

N° 07-2022 : Affouages – Nombre de stères délivrés

#### **- Liste des membres du Conseil Municipal**

<b>NOM</b>	<b>Signature</b>
MARCUS Martine	
DUVAL Alain	
MALJEAN Claudy	
MARCUS Hubert	
HAZARD Guy	Absent, excusé
NICOLAS Christophe	
VILLEMIN Thibaut	